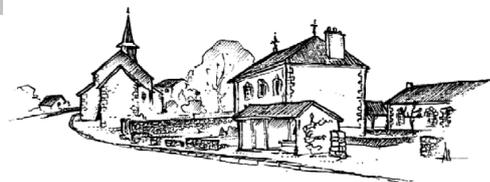


LA FEUILLE DE ST PRIEST



EDITO

Bonjour à toutes et à tous,

Voici venu le temps de notre rendez-vous trimestriel au travers de notre traditionnelle « Feuille ».

Tout d'abord, samedi 18 septembre, nous avons « baptisé » la place du village du nom de Michel Mandrile. Une bonne soixantaine de personnes étaient présentes pour l'occasion. Désormais le legs qu'il nous a généreusement consenti est gravé dans le marbre. Nous avons également commandé une plaque au nom de son épouse et au nom de Michel que nous installerons sur leur sépulture. En parallèle et suite aux idées figurant dans la consultation mise en place au niveau des habitants, nous avons agrandi le terrain de pétanque et installé une table du ping-pong près du city stade.

Dans un tout autre domaine, veuillez trouver ci-dessous les nouveaux horaires d'ouverture de la mairie au public :

Lundi, jeudi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

Mardi, mercredi : de 8 h 30 à 12 h 30

Vendredi : de 8 h 30 à 12 h 30.

Comme vous pouvez le constater, nous avons augmenté l'amplitude d'ouverture en fin de matinée et supprimé l'ouverture du samedi matin. En effet, nous avons peu de fréquentation le samedi et, de plus, une permanence d' élu est désormais mise en place semaine après semaine. En cas de besoin il vous sera toujours possible de nous joindre au 06 70 50 40 43.

Je vous rappelle également que dans le cadre du réseau intercommunal de lecture publique, notre bibliothèque propose des ouvrages, CD ou DVD régulièrement renouvelés. Julie, notre nouvelle secrétaire de mairie peut vous faire le prêt d'ouvrages les mercredis matin de 10 h 30 à 12 h 30 ainsi que le jeudi de 15 h à 17 h. Une salle est spécifiquement dédiée aux enfants. Le Conseil municipal a décidé de prendre en charge le montant annuel de l'abonnement au réseau, la somme de 3 € n'est certes pas importante mais nous souhaitons ainsi encourager l'accès à la lecture. Sachez également que si vous souhaitez lire un livre particulier et qui n'est pas dans notre bibliothèque, nous pouvons en faire la demande via le réseau.

Je profite de cet éditto pour préciser que le chemin près de l'école maternelle et qui va vers l'éco lotissement n'est pas prévu pour accueillir des motos ou mobylettes. Des vélos, oui à condition d'être prudent mais des deux roues motorisés non. En effet, de jeunes enfants avec leurs parents fréquentent régulièrement ce passage pour accéder à l'aire de jeux alors merci de le rappeler à vos adolescents. De même que les chemins et passerelles en bois dans l'éco lotissement ne sont pas des lieux pour faire des rodéos....Si ces faits se renouvelaient nous serions dans l'obligation de prendre des mesures sans doute désagréables pour les personnes incriminées mais nécessaires dans l'intérêt collectif.

Je vous souhaite une très bonne lecture et vous donne rendez-vous à notre prochain bulletin trimestriel.

Josiane Vigroux Aufort.

SOMMAIRE

- Edito
- Rentrée à l'école, à la cantine, à la garderie
- Information sur les travaux
- Vivre Ensemble : divagation des chiens .
- La Parole aux Associations
- Etat civil

BULLETIN MUNICIPAL

COMITÉ DE RÉDACTION

Directrice de publication :
Josiane VIGROUX AUFORT

Animatrice :
Isabelle VERBRUGGHE

Commission communication
Carole CHABROULLET
Sandrine CLAVEYROLAS
Chantal LEPEYTRE
Amélie PATURAUD
Jean-Marc PIOFFRET

RENTREE A L'ECOLE, A LA CANTINE ET A LA GARDERIE



Depuis le 2 septembre les enfants sont de retour à l'école, à la cantine, à la garderie. Les contraintes sanitaires perdurent ; les enseignants, les cantinières, les ATSEM travaillent toujours dans le cadre du protocole sanitaire obligatoire : port du masque, lavage des mains, désinfection, aération des locaux...La restauration est encore séparée en 2 : les maternelles et CP dans le bas de la salle des fêtes, les CE et

CM dans la cantine.

En classe : les 66 élèves (ils seront 70 en janvier) sont répartis ainsi :

- Très Petite Section / Petite Section / Moyenne Section : 20 élèves avec Mme Marie Fauvaud, qui a rejoint notre école cette année, elle est épaulée par Sandy Maisonnaud, ATSEM.
- Grande Section / CP : 18 élèves avec Mme Stéphanie Durand, qui a le renfort d'Elodie Peyrot, faisant fonction d'ATSEM, tous les matins.
- CE1/ CE2 : 15 élèves avec Mme Sophie Forestier.
- CM1 / CM2 : 13 élèves avec Mr Frédéric Anguoin (Directeur).

Mme Picaud assure la classe le lundi en CM1/ CM2.

Les horaires de classe sont inchangés lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h / 12h30 - 14h/16h30.

A la cantine, : Pascale Tessier et Christine Galataud confectionnent en moyenne 56 repas chaque jour. Nous continuons le développement de démarche d'approvisionnement local, cette année, les pâtes seront celles de « Cœur de Creuse », les fromages de la laiterie Chavegrand. Nous poursuivons l'achat de légumes de saison à Mme Peyrac, la viande à SOVIPA ainsi que les œufs au GAEC des Champs Verts. L'approvisionnement auprès des maraîchers de la « ferme de Bridiers » vient de débuter. Nous pensons également profiter des pommes du verger de Néravaud et de celui de l'écolotissement pour proposer des desserts de saison /maison bio en circuit ultra court !!!!

Le repas végétarien est, cette année, servi le lundi.

A noter que Pascale et Christine doivent également consacrer de leur temps à la mise en œuvre et au respect du protocole sanitaire ce qui ne facilite pas toujours l'organisation de leur travail, elles sont aidées en cela par Corine Mancier et Amélie Lucas, qui assurent plus particulièrement l'entretien des locaux, la désinfection, l'aération

A la garderie : l'accueil des enfants est assuré par Sandy Maisonnaud et Corine Mancier ; le matin de 7h15 à 8h50 et le soir de 16h30 à 18h45. Cet accueil fonctionne tous les jours d'école.

Cette année , une quinzaine d'enfants se rendent à l'école grâce à un ramassage scolaire.

Désormais, toutes les classes sont équipées d'un tableau blanc interactif avec ordinateur et rétroprojecteur. Des chaises et des tables pour les élèves ont été achetées afin d'organiser au mieux chaque classe. La rénovation des fenêtres de la maternelle se terminera pendant les vacances de Toussaint.

Chantal Lepeytre – Isabelle Verbrugge.

INFORMATION SUR LES TRAVAUX



Un point sur les travaux réalisés ou en cours de réalisation :

- Sur la route de Nernuit ,un enfoncement de la chaussée provoqué par les pluies de printemps à été réparé, il reste un enrobé à réaliser afin que tout soit remis en état.
- Route de Néravaud une souche de saule comblait une traversée de route, et empêchait l'écoulement des eaux ce qui, par temps de pluies répétées, amenait l'inondation de la chaussée.
- le fauchage de l'automne ne devrait plus tarder.

La remise en état de la pêcherie en contrebas de l'éco-lotissement est en cours, et tout le monde peut constater actuellement au vu de l'état d'avancée des travaux, que le résultat devrait être a la hauteur de notre demande à l'entreprise. Il restera la réalisation du muret en pierre sèche face à l'école primaire. Nous continuons également à travailler avec l'architecte sur les plans et l'implantation du futur atelier communal.

Rappel sur la législation : élagage des routes :

N'oublions pas que notre électricité ainsi que le téléphone (y compris la fibre pour ceux qui sont raccordés) passent par bon nombre de poteaux, comme les événements climatiques sont de plus en plus violents, ces réalisations aériennes sont mises en péril.

Le Maire, ainsi que les adjoints, peuvent, dans le cadre des pouvoirs de police qu'ils détiennent, imposer de procéder à l'élagage ou l'abattage des arbres portant atteinte à la commodité des passages. Il serait regrettable que la collectivité fasse appliquer strictement la loi, à savoir faire payer lesdits propriétaires qui ne respectent pas la sécurité des usagers.

Yves Pradeau - Gilles Garré.

VIVRE ENSEMBLE

Divagation des chiens

Qu'est-ce que la divagation du chien ?

La divagation du chien est un principe évoqué dans l'article L211-23 du Code rural.

Un chien est considéré comme en état de divagation :

- s'il n'est plus sous la surveillance de son maître
- s'il n'est plus à portée de voix de son maître
- s'il est éloigné de son maître de plus de 100 m
- s'il est abandonné ou errant

Divagation du chien : quels sont les risques ?

Il est du devoir du maître d'éviter la fugue d'un chien et de garantir que son animal reste enfermé en intérieur ou sur un terrain clôturé durant son absence. La divagation du chien comporte en effet de nombreux risques et dangers.

Pourquoi ne faut-il pas laisser son chien divaguer ?

Sans même parler de la loi, il est évident qu'un chien en divagation peut représenter un risque, pour lui comme pour autrui.

Un chien en état de divagation s'expose à de nombreux risques, depuis l'accident de circulation à l'empoisonnement du chien (volontaire ou non).

Un chien errant représente également un danger pour les autres, car il pourrait mordre ou attaquer des passants.

N'oubliez pas qu'un maître engage sa responsabilité civile vis-à-vis de son chien. Si en votre absence, votre chien attaque une personne ou entraîne des dommages, vous serez directement tenu responsable. L'animal est emmené à la fourrière communale (par les services de la mairie ou par le particulier qui l'a trouvé).

- si l'identification du chien permet de retrouver son maître, ce dernier recevra un avis ;
- si le chien n'est pas identifié ou s'il n'est pas réclamé après 8 jours, il est considéré comme abandonné. La mairie peut alors décider de l'euthanasier, le vendre ou le remettre à une association de protection animale.

Dans la grande majorité des cas, le chien sera remis à la SPA locale ou à une autre association de défense des animaux.

Amende et poursuites pour divagation d'un chien :

Si le chien errant est exposé à des risques physiques, son maître est quant à lui exposé à des risques financiers et à des poursuites. La divagation d'un chien est clairement interdite et peut donc être punie par des contraventions. Par ailleurs, et comme indiqué dans l'article R622-2 du Code pénal, laisser divaguer son animal de compagnie peut être puni par une contravention de 2ème classe, dont le montant peut aller jusqu'à 75 €.

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATION PATRIMOINE

Les 18 et 19 septembre se sont déroulées les journées européennes du patrimoine.

Notre association avait programmé un circuit nature et découverte.

Malgré le temps plus que maussade 35 personnes le samedi et 25 le dimanche se sont déplacées, inutile de vous dire notre satisfaction.

Cette balade a été l'occasion de prendre le temps de s'arrêter devant un lavoir, une pierre d'évier, un puits, un chaos granitique, de beaux arbres remarquables et bien sûr le moulin de Néravaud que Dominique CARRIAT nous a fait visiter.

Il a su nous captiver par un commentaire très précis, appuyé d'une connaissance du lieu, un moment chargé d'histoire et de technicité sur le fonctionnement de ce moulin.

Notre prochaine manifestation sera la veillée de Noël, et oui il faut déjà y penser, dont la date exacte reste à déterminer.

Vous aurez toutes les informations plus précisément sur les panneaux d'affichage dans chaque village.

Stéphane Mathé — Marie Christine Garré.



LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

Théâtre « Les Saltimbanques »



Nous avons prévu de nous retrouver le Dimanche 10 octobre 2021 à 11 h 00 à la salle des fêtes, pour le renouvellement du bureau et étudier la possibilité de reprise de notre spectacle pour l'année prochaine.
Toutes les personnes intéressées par cette association seront les bienvenues.

Jean-Michel MOREAU



Club des Aînés « Les Rendez-vous d'Automne »

La Covid 19 semble se faire oublier un peu en ce moment, ce qui nous donne du baume au cœur et du courage pour essayer de faire repartir « Les Rendez-vous d'Automne »

• Dans un premier temps, nous avons programmé notre repas annuel le samedi 16 octobre 2021 à partir de 12 H à l'auberge des 4 vents à St Priest La Feuille.

Bien entendu : PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE (sauf s'il y a allègement des contraintes)

• D'autre part, nous allons organiser le dimanche 31 octobre 2021 à partir de 8h30, la FETE DE LA POMME à la salle des fêtes .Il y aura de la vente à emporter :boudins et pâté de tête, pains aux châtaignes, châtaignes grillées, pâtés de pommes de terre, tartes, crêpes et beignets aux pommes, tout ceci fabriqué par les petites mains de nos adhérentes.

Nous n'assurerons pas de repas le midi en raison des contraintes sanitaires.

Il y aura de nombreux commerçants sur le site .

Il sera demandé à l'entrée du marché le PASS SANITAIRE . LE PORT DU MASQUE SERA OBLIGATOIRE DANS L'ENCEINTE DU MARCHÉ. (sauf s'il y a allègement des contraintes)

• Nous envisageons, pour le futur, des rencontres les mercredis après-midi uniquement, en raison de certaines contraintes sanitaires pour l'utilisation de la salle des fêtes ; rencontres pour jouer à la belote, aux jeux de société ou tout simplement pour parler devant un café ou autres boissons.

Toutefois il faudra s'inscrire auparavant.

• De plus, pendant les vacances scolaires, nous réfléchissons à faire quelques manifestations (genre concours de belote, thés dansants) avec accueil du public, pourquoi pas !

Nous avons vraiment envie de faire vivre cette association.....

Martine GAUDRON

ETAT CIVIL

Mariages :

Cécile JOFFRE et Kévin AUCLAIR, le 28 Août 2021, La Berthonnerie.

Naissances :

Annaë JOFFRE, née le 21 Août 2021 à Guéret, Sagnemoousseuse.

Lyana LOIREAU, née le 19 septembre à Limoges, Fréminges.

COUPON REPONSE

Une idée, une remarque ? Retournez-nous ce coupon ou déposez le en Mairie.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone:

Mairie : 05 55 63 14 25

Mail : stpriest.lafeuille@laposte.net